

## **PROCÈS VERBAUX**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 6 FÉVRIER 2017

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 6 février 2017 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers Francis Cloutier, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Paquette. Absence du maire Martin Saindon et du Conseiller Tommy Lacoste.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

### **1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est ouverte à 19h20 par le Maire suppléant Pierre Paquette.

### **2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions de la part du Président du Comité des loisirs de Stanhope concernant l'entretien estival du parc et du déneigement des boîtes postales à Stanhope.

La municipalité paie pour l'entretien estival du parc municipal (au cœur du village) mais ne désire pas payer pour l'entretien du parc de Stanhope car ce parc n'appartient pas à la municipalité.

### **3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2017-02-06/19

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

### **4.0 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2017**

2017-02-06/20

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 9 janvier 2017 tel que distribué.

### **4.1 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX**

Aucun.

### **5.0 RAPPORTS**

#### **5.1 Comités externes**

-Incendie : Assemblée prévue en février.

-Régie déchets : rencontre de janvier : discussion usine de Filtration.

## **PROCÈS VERBAUX**

### **5.2 Services internes**

- Voirie : Rapport de l'inspecteur. Plainte niveleuse.
- CLD : Rencontre prévue le 13 février.

### **5.3 Direction générale**

- Programme « changez d'air 2.0 ».
- Fermeture d'année, paies, préparation pour vérificateurs financiers le 9 février.
- Archiviste.
- Changement du SOMAE pour le SOMAEU, droits d'accès pour Aquatech.
- Poste Canada.
- Suivi certificat honorifique.
- Suivi nouveau développement et règlement de lotissement.
- Verdict de la CPTAQ.

### **5.4 Rapport du maire**

Aucun.

### **5.5 Rapport du CCU**

Aucun CCU.

### **6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**

2017-02-06/21

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

### **7.0 TRÉSORERIE:**

2017-02-06/22

#### **7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6839 à 6878 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 69,953.93 \$.

### **7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

2017-02-06/23

#### **7.2.1 POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de verser :

100 \$ à Marie-Ève Filion et Steve Tanguay pour leur 1<sup>er</sup> enfant, bébé Clémentine et  
300 \$ à Caroline Salvail et Julien Cloutier pour leur 5<sup>ième</sup> enfant, bébé Léa-Jade.

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

## PROCÈS VERBAUX

### 7.2.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET D'ASPHALTAGE DU CHEMIN CHAMBERLAIN (RIRL 2015-70)

2017-02-06/24

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur le SEAO pour l'asphaltage du chemin Chamberlain sur une longueur d'environ 932 mètres;

Considérant les offres avec taxes, des quatre soumissionnaires suivants : Couillard Construction 92 431.28\$, Pavages Maska 102 941.82\$, Eurovia Québec Construction 109 861.62\$ et Sintra 114 269.89\$ ;

Considérant l'offre de services professionnels de la compagnie Englobe pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet d'asphaltage au prix de 1 922\$ avant taxes;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat d'asphaltage du chemin Chamberlain à Couillard Construction pour 92 431.28\$ incluant les taxes et d'accepter les services professionnels de contrôle qualitatif d'Englobe pour la somme avant taxes de 1 922\$. Le projet ainsi que l'adjudication du contrat et les sommes allouées demeurent conditionnels à l'engagement financier du MTMDET (RIRL 2015-70).

### 7.2.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROJET DE RECHARGEMENT DE GRAVIER DU CHEMIN LESSARD (RIRL 2015-69)

2017-02-06/25

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur le SEAO pour du rechargement de gravier sur le chemin Lessard d'une longueur d'environ 1775 mètres;

Considérant les offres avec taxes, des quatre soumissionnaires suivants : Couillard Construction 55 844.79\$, Pavages Maska 67 563.04\$, Transport Marcel Morin 58 408.16\$ et Sintra 67 746.15\$ ;

Considérant l'offre de services professionnels de la compagnie Englobe pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de rechargement au prix de 1 602.60\$ avant taxes;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat de rechargement de gravier du chemin Lessard à Couillard Construction pour 55 844.79\$ incluant les taxes et d'accepter les services professionnels de contrôle qualitatif d'Englobe pour la somme avant taxes de 1 602.60\$. Le projet ainsi que l'adjudication du contrat et les sommes allouées demeurent conditionnels à l'engagement financier du MTMDET (RIRL 2015-69).

## **PROCÈS VERBAUX**

### **7.2.4 RÉALISATION DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU CHEMIN CHAMBERLAIN (RIRL 2015-70)**

2017-02-06/26

Attendu que le conseil a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Attendu que l'aide financière du programme est d'un maximum de 75% du coût des travaux;

Attendu que la municipalité assumera la balance des coûts à même son surplus général accumulé;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

### **7.2.5 RÉALISATION DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE GRAVIER DU CHEMIN LESSARD (RIRL 2015-69)**

2017-02-06/27

Attendu que le conseil a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

Attendu que l'aide financière du programme est d'un maximum de 75% du coût des travaux échelonnés sur 10 ans;

Attendu que la municipalité assumera le financement par son surplus général accumulé;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

## **7.3 VIREMENT ET AFFECTATION**

Aucun.

## 8.0 AFFAIRES NOUVELLES

### 8.1 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT – SUCCESSION LISE DAVIGNON

2017-02-06/28

CONSIDÉRANT QUE la présente demande du mandataire Me Luc Custeau pour la Succession Lise D'Avignon pour une autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a été déposée en date du 20 janvier 2017.

CONSIDÉRANT QUE de permettre à Ferme Rayginil Inc. de céder à Succession Lise D'Avignon les deux (02) parcelles de terrain totalisant une superficie de 4 011,3 mètres carrés, permettrait à Succession Lise D'Avignon de rendre ses titres de propriétés conformes à l'occupation réelle qu'il fait de cette propriété et ce, sans accroître la superficie de terrain que le titre de propriété de Succession Lise D'Avignon lui attribuait déjà.

CONSIDÉRANT QUE le fait pour Succession Lise D'Avignon de céder à Ferme Rayginil Inc. les parcelles de terrain totalisant une superficie de 4 414,6 mètres carrés rendrait les titres de propriété voisin, Ferme Rayginil Inc., conformes à l'occupation réelle des lieux et donnerait un valable titre de propriété sur ces parcelles de prairie qu'il exploite.

CONSIDÉRANT QUE le fait d'autoriser cet échange de terrain entre Succession Lise D'Avignon et Ferme Rayginil Inc. n'aurait pas de conséquences préjudiciables sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles, ni sur l'homogénéité de la communauté agricole et des exploitations agricoles environnantes.

CONSIDÉRANT QU'il y a absence de contraintes ou effets en matière d'environnement particulièrement pour les établissements de production animale.

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'effets sur la constitution de propriétés foncières présentement en agriculture.

CONSIDÉRANT QU'il y a également l'absence d'effets sur le développement économique de la région.

CONSIDÉRANT QUE les conditions socio-économiques ne sont pas affectées.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aliénation de lotissement sujet à la demande est conforme au Règlement de lotissement numéro 118 (2010) de la municipalité.

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que la demande d'aliénation et de lotissement liée à cette demande soit appuyée par le conseil.

## **PROCÈS VERBAUX**

### 8.2 BOITE DE RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS POUR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

2017-02-06/29

CONSIDÉRANT l'offre du Centre Action Bénévole de placer des boîtes de récupération de vêtements dans les municipalités afin d'accroître la récupération de cette matière ;

CONSIDÉRANT que ces boîtes seront identifiées avec le nom du CAB et seront vidées une fois par semaine ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucuns frais pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT les avantages à utiliser ce service ;

- Récupération accrue des textiles.
- Récupération tout au long de l'année.
- Permet de soutenir le Centre d'action bénévole de Coaticook.

CONSIDÉRANT que ce projet appuie l'une des actions du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre du CAB en installant une boîte de récupération de vêtements près du garage municipal à l'essai pour une période d'un an.

### 8.3 RETOUR SUR LE RÈGLEMENT DE TAXATION 2017

Discussion de l'impact de taxer les services d'aqueduc et d'égout pour les terrains vacants desservis. Aucune décision. Remis au prochain conseil.

### 8.4 AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES ARCHIVES PRÉPARÉ PAR HB ARCHIVISTES

2017-02-06/30

CONSIDÉRANT que des travaux de classement d'archives ont été effectués dans la semaine du 6 février ;

CONSIDÉRANT que HB archivistes a effectué le tri des documents à conserver et ceux à détruire ;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser la destruction des archives selon la liste préparée par HB archivistes en mandatant le directeur général à veiller à la destruction de ceux-ci.

### 9.0 AVIS DE MOTION

### 9.1 RÈGLEMENT NO. 185-17 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS « DIXVILLE HABITATION DURABLE 2017 »

2017-02-06/31

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard, qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement

## PROCÈS VERBAUX

établissant le programme de subventions « Dixville Habitation Durable 2017 » sera présenté au conseil pour adoption.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu copie du projet de règlement.

### 9.2 RÈGLEMENT NO. 186-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

2017-02-06/32

Avis de motion est donné par le Conseiller Francis Cloutier, qu'à cette même séance du conseil, un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 118 (2010) afin de réduire la superficie minimale des lots partiellement desservis dans les zones de type « R » sera présenté au conseil pour adoption.

## 10. ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 10.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 186-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 118 (2010) AFIN DE RÉDUIRE LA SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS PARTIELLEMENT DESSERVIS DANS LES ZONES DE TYPE « R »

2017-02-06/33

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet de règlement numéro 186-17 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 février 2017 ;

ATTENDU que le maire adjoint a fait lecture dudit règlement ;

ATTENDU que le secrétaire rappelle l'objet du règlement ;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le projet de règlement numéro 186-17 modifiant le règlement de lotissement numéro 118 (2010) afin de réduire la superficie minimale des lots partiellement desservis dans les zones de type « R » tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

# PROCÈS VERBAUX



2017-02-06/34

## 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h30.

---

Maire suppléant

Secrétaire-trésorier